

Promotion des drogues illicites

A mon avis, le gouvernement devrait prendre les mêmes mesures que les États-Unis, où toute marge de tolérance est disparue. Aucune quantité de drogues illicites, si peu que ce soit, ne sera permise, sous peine de sanctions très sévères. Par exemple, si une seule cigarette de marijuana est trouvée dans un véhicule qui cherche à traverser la frontière, le véhicule doit être saisi.

Il me semble que si nous voulons vraiment lutter contre l'abus des drogues au Canada, il ne suffit pas d'en parler à la Chambre, mais il faut adopter une stratégie d'interdiction absolue. En d'autres mots, si l'on trouve des stupéfiants dans un véhicule, on devrait le saisir.

Il est curieux qu'en Ontario, les personnes qui pêchent ou qui chassent hors saison et sont prises, voient leur attirail, la caravane et tout l'équipement utilisé confisqués. On fait du tort au public lorsqu'on pêche ou qu'on chasse hors saison, mais bien moins que lorsqu'on distribue des stupéfiants et qu'on en possède.

Le Parlement devrait prendre une autre mesure importante, la mise en oeuvre de dispositions pénales qui puniront sévèrement ceux qui choisissent comme métier ou façon de gagner de l'argent d'importer, de distribuer et de faire le trafic des drogues illicites. Si l'on trouve des drogues sur eux ou en leur possession, s'ils sont reconnus coupables d'une infraction criminelle, il devrait y avoir confiscation.

• (1420)

Le gouvernement actuel a pris certaines initiatives à l'égard des profits du crime. Autrement dit, ceux qui bénéficient de la criminalité, du trafic des drogues, ne devraient pas pouvoir encaisser les profits de leur activité illégale. Si quelqu'un est reconnu coupable de trafic de narcotiques, pourquoi les profits de cette activité criminelle ne devraient-ils pas être saisis et confisqués par l'État? Toutefois, l'initiative prise par le gouvernement ne va pas assez loin à mon avis.

Je crois que le Nouveau parti démocratique a exprimé des réserves au sujet de cette initiative et, plus particulièrement, de la nécessité pour les grandes banques de signaler les transactions importantes. Aux États-Unis, les conditions sont plus strictes. Les banques et les autres institutions financières sont tenues de signaler les transactions, de dépister l'argent «noir», comme le dit le député. Il s'agit du fruit des activités criminelles. Au Canada, toutefois, les banques se sont opposées pour une raison ou pour une autre à pareille proposition. Elles estiment que cela constitue une ingérence dans la vie privée des gens. Elles croient que cela doit se faire de façon volontaire et qu'elles ne doivent pas être tenues de rapporter au gouvernement les mouvements inhabituels de capitaux qui ont lieu dans leurs institutions. Ainsi, si le gouvernement est sérieux, il lui faut faire quelque chose de ce côté-là aussi.

Permettez-moi de conclure comme j'ai débuté. L'abus des drogues est un problème national au Canada. C'est une tragédie nationale. Le gouvernement doit prendre des mesures non équivoques et précises pour s'assurer de faire tout ce qui est

humainement possible pour réprimer l'usage illicite des drogues au Canada.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, c'est avec empressement que je veux prendre part au débat sur l'amendement dont la Chambre est saisie. Le projet de loi C-264, présenté par le député de Mississauga-Nord (M. Horner), en est à l'étape du rapport. Je tiens à déclarer bien clairement que nous appuyons l'amendement qui, en fait, donne suite aux préoccupations exprimées par l'Association médicale canadienne et l'Association pharmaceutique canadienne.

Le projet de loi, dans sa version originale, rend illégale la vente d'aiguilles et de seringues. L'Association médicale canadienne a souligné que cela occasionnerait de graves problèmes aux diabétiques et à d'autres patients qui ont besoin de ses produits pour les traitements qu'ils s'administrent eux-mêmes à la maison. Elle signale en outre que cette disposition amènera les toxicomanes à utiliser encore plus des seringues et des aiguilles déjà utilisées par d'autres, ce qui multipliera les risques de propagation de l'hépatite et du SIDA. Dans la mesure où l'amendement tient compte de ces préoccupations de l'Association médicale canadienne et de l'Association pharmaceutique canadienne, nous l'appuyons.

Je ne dirai que quelques mots à propos du projet de loi lui-même. Les députés savent que le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a fait rapport à la Chambre en septembre 1987 sur toute la question de l'alcool, des pilules et de la drogue. Il a formulé plusieurs recommandations à cet égard. L'une d'elles concernait le domaine des attirails ou accessoires destinés à l'utilisation de drogues et les prétendues «*head shops*». Il est important, à mon avis, d'insister sur la recommandation du comité permanent. Celui-ci a recommandé que le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn), en collaboration avec ses homologues provinciaux, propose des projets de loi pour fermer les *head shops*, entreprises commerciales dont la principale activité est de vendre des attirails ou accessoires destinés à l'utilisation de drogues et de la documentation qui décrit et préconise l'usage de drogues illicites.

A la suite de cette recommandation, le gouvernement a répondu officiellement et a annoncé la création d'un groupe de travail interministériel chargé d'étudier tous les aspects de la question. Des fonctionnaires du ministère de la Justice, du ministère du Solliciteur Général et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social font partie de ce groupe de travail interministériel. Celui-ci a pour mandat de consulter les parties intéressées, notamment les gouvernements provinciaux, et d'étudier ce qui se passe aux États-Unis et dans d'autres pays.

Le mandat de ce comité de travail interministériel est très important. Je dirais que ses consultations des parties intéressées dans ce domaine et, en particulier des gouvernements provinciaux, revêtent une grande importance ainsi que son examen de l'historique des législations analogues aux États-Unis et ailleurs.